

Les maires de la commune de Gourzon
De 1790 à 2020



Recherches effectuées par Denis LOCHE – Mars 2020

Rappel historique sur les maires de France

De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République, Directoire

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Avec Thermidor (juillet 1794), la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des "présidents des municipalités cantonales".

De 1799 à 1848 : Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de juillet

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Du 3 juillet 1848 à 1851 : Seconde République]

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus, continuent d'être nommés par le préfet.

De 1851 à 1870 : Second Empire]

Les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

De 1870 à 1982

Dans un premier temps, le système napoléonien est conservé avec des modifications opportunistes.

Les maires sont élus par le conseil municipal. Pour les chefs-lieux (du département au canton) et pour les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet. Cette situation permet au personnel politique de procéder à des révocations en masse dans la perspective d'élections nationales.

C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle, est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). Elle fixe le mandat à quatre ans.

La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires.

Sous Vichy, par la loi du 16 novembre 1940, les maires des communes de plus de 10000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2000 à 10000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2000 habitants sont élus par le conseil municipal

Source Wikipédia

Référencé par Denis LOCHE

Le 15 mars 2020

1790 – 1803

François BERAUD

Curé de Gouzon depuis 1778 puis nommé maire en 1790

Décédé le 22 septembre 1808 à Gouzon

1803 – 1812

Léonard GUILLOT

1812 – 1821

Charles JABIN Dudognon

Capitaine d'infanterie

Né le 9 août 1766 à Gouzon

1821 – 1835

Jean Baptiste JANY

Officier de Gendarmerie

Né à Gouzognat en 1760

Décédé le 25 juin 1846 à Gouzon

1835 – 1836

Léonard GUILLOT DESFOURNIERE

1836 – 1837

Gilles LEGIER LAGARDE

Médecin – Juge de Paix

Décédé accidentellement à Paris en septembre 1843

1837 – 1864

Claude Joseph SARTIN

Médecin

Né le 19 thermidor an VI (6 août 1798) à Saint-Sauvier (Allier)

Décédé le 17 janvier 1873 à Gouzon

1864 – 1870

Antoine Ferdinand Hyppolite BOYRON

Propriétaire

Né le 14 septembre 1815 à Châtelus-Malvaleix

Décédé le 14 mai 1890 à Gouzon

1870 – 1877

Jacques François Léon JABIN

Propriétaire

Né le 19 juin 1936 à Gouzon

Décédé le 23 novembre 1877 à Gouzon pendant son mandat

1878 - 1896

Jean Paul Aristide THOMAS

Président de la Société des Forces motrices de la Tardes

Premier maire élu au suffrage universel le 6 mai 1884

Né le 26 juin 1835 à Gouzon

Décédé le 29 décembre 1916 à Gouzon

1896 – 1908

Joseph Jean Baptiste Martin JABIN

Notaire

1908 - 1925

Jules Alexis NABOULET

Notaire

1925 – 1929

Jean Marie FURET



Né le 17 novembre 1879 à La Celle sous Gouzon

Décédé le 27 janvier 1955 à Gouzon

1929 – 1944

Georges Alfred PETIT

Pharmacien

Né le 18 octobre 1895 à Gouzon

Décédé le 9 décembre 1978 à Gouzon

1944 – 1946

Jean Joseph Alphonse Paul GUYONNET

Nommé par le Comité de Libération

Chirurgien-Dentiste

Né le 22 décembre 1912 à Guéret

Décédé le 28 mai 2009 à Paris 16ème

1946 - 1965

André Frumence PINET

Commerçant



Né le 3 novembre 1917 à Puy-Malsignat

Décédé le 30 mai 2013 à Bourgneuf

1965 – 1971

André DEBELUT

Pharmacien

Né le 12 décembre 1915 à Gouzon

Décédé le 13 janvier 1998 à Gouzon

1971 – 1989

Georges BOUDARD

Chef d'entreprise



Né le 16 octobre 1921 à Saint-Chabrais

Décédé le 18 septembre 1999 à Limoges

1989 – 2008

Jean Pierre VACHER

Chef d'entreprise



Né le 16 février 1952 à Montluçon

2008 – 2020

Réélu le 15 mars 2020

Cyril VICTOR

Cadre



Né le 23 novembre 1969 à Amiens (80)